BUREAU VERITAS
16, chemin du Jubin
BP 26
69571 Dardilly Cédex
Tél : 04-72-29-70-70
Fax : 04-78-35-63-10

MANAGEMENT SECURITE TERTIAIRE

DIAGNOSTIC de SECURITE

Client	:	**MINISTERE DE LA JUSTICE** **Direction Départementale de la Jeunesse** **Protection Judiciaire de la Jeunesse** **2, rue Moncey – BP N° 3075** **69397 LYON CEDEX 03**
Affaire	:	**GYMNASE** **CENTRE D'ACTION EDUCATIVE** **9, rue du Port** **69660 COLLONGES AU MONT D'OR**
Date d'intervention	:	**Juin 2001**
Référence client	:	**CB455/LYN3I/SP/MJ/010709 A**
Rapport n°	:	**LYN3I/SP/MJ/010140 P**
Rapport rédigé par	:	**S. PAYE**

Le présent document comprend 25 pages, avec la page de garde

Fait à Dardilly, le 09 Juillet 2001

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

Le présent diagnostic de sécurité, établi à la demande de l'exploitant a pour objet de situer l'établissement par rapport aux prescriptions réglementaires visant la protection du public contre les risques d'incendie .

Il est établi sur la base d'un examen visuel des ouvrages et installations, sans sondage destructif.
Il est étayé par les documents mis à notre disposition par l'exploitant lors de notre intervention.

En absence de justification administrative (permis de construire, autorisation de travaux ...), précisant les textes applicables à l'établissement, le référentiel du présent diagnostic est établi sur la base des textes réglementaires en vigueur à la date de la visite des lieux.

Abréviations utilisées dans le présent bilan :

C	Disposition conforme aux prescriptions réglementaires
NC	Disposition non conforme aux prescriptions réglementaires
PV	Disposition non justifiée par un Procès Verbal de réaction au feu
S	Disposition considérée comme satisfaisante par le préventionniste du BUREAU VERITAS en absence de documents justificatifs, compte tenu de la traditionnalité de l'ouvrage. Cette démarche devra toutefois recevoir l'aval de la Commission de Sécurité.
A	Disposition à adapter pour améliorer le niveau de sécurité de l'établissement
CS	Disposition nécessitant un avis de la Commission de Sécurité
SO	Sans objet
PM	Pour Mémoire

UP	Unité de passage
FP	Ferme Porte
SV	Sélecteur de vantaux
BAP	Barre anti-panique
VF	Verrous en feuillure
CR	Crémone à poignée
FA	Système à fermeture automatique
SF	Stable au feu
PF	Pare Flamme
CF	Coupe Feu
DAS	Dispositif Actionné de Sécurité
SSI	Système de Sécurité Incendie
DAI	Détecteur automatique d'Incendie
DM	Déclencheur Manuel

Description de l'établissement :

L'établissement occupe entièrement un bâtiment à simple rez-de-chaussée et se compose :
- d'une salle de sport
- d'un local rangement matériel
- d'un vestiaire avec sanitaires
- d'un bureau
- d'un hall d'entrée
- d'un local ancienne chaufferie (n'ayant pû être visité le jour de notre passage)

Altitude du plancher le plus élevé :

Sans objet

Classement de l'établissement :

Type PX , 5 ème catégorie

selon l'évaluation faite par le BUREAU VERITAS et qui devra être confirmé par la Commission de sécurité.

Evaluation des éffectifs :

Surface salle de sport : 230 m² environ
Mode de calcul : 1 personne pour 4 m² (article X2 §1a)
Effectif admissible du public : 58 personnes

EXAMEN DES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

Le présent bilan comporte :

- Les points examinés,
- La description des éléments observés,
- Les critères exigibles
- En colonne 1 : l'état de conformité par référence à l'arrêté du 22 juin 1990 modifié applicable à ce jour,
- Les commentaires.

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 5 PX1	**STRUCTURES**			
Structure	Eléments en bois lamelé collé et en béton armé.	Néant	C	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 6 PX1	**ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS**			
Isolement	Tous les tiers sont situés à plus de 5 m de l'établissement.	Néant si D ≥ 5 m	C	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 7 PX 1	**ACCES DES SECOURS**			
Accessibilité	L'établissement est accessible depuis la voie publique par le biais d'une voie engin	Facilité d'accès	C	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PX 1 X 7	**COUVERTURE**			
Couverture	Couverture extérieure en bacs acier avec étanchéité.	M 3	S	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 8 PX 1	**ENFOUISSEMENT**			
	Sans objet		SO	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PX 1 X 9	**PROTECTION PHYSIQUE DU PUBLIC**			
Parois verticales des salles d'activités physiques et sportives	Parois vitrées avec vitrages non résistants aux chocs et grillage côté intérieur (protection insuffisante).	Sur 2 m de haut : - Résister aux chocs ou - ne pas présenter de danger en cas de bris ou - être protégées	NC	Eléments verriers ne répondant à aucun des 3 critères exigibles. Remplacer ces éléments ou adapter une protection efficace.

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 9 **PX 1 / X 10**	**LOCAUX PRESENTANT DES RISQUES PARTICULIERS**			
Local stockage matériel	Cloisons bois entre le local stockage et : - le vestiaire - la salle de sport	CF 1h	NC	Remplacer ces parois par des cloisons CF 1h.
	Autres cloisons		PM	Cloisons sur extérieur.
	Bloc-porte d'accès (ouvrant sur salle de sport) en bois non résistant au feu	PF ½h	NC	Bloc-porte à remplacer par un élément PF ½h.

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 10 PX 1 / X 21	**INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLES**			
	Installation de gaz combustible		PM	L'installation nécessite un bilan spécifique.

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 11 PX 1 / X11 à X14	**DEGAGEMENTS**			
Issue existante (58 personnes)	• Salle de sport : 1 issue de 3UP ouvrant directement sur l'extérieur + 1 issue accessoire ouvrant sur le vestiaire, lui-même ouvrant sur le hall d'entrée. • Hall d'entrée : 1 issue de 2 UP ouvrant directement sur l'extérieur.	1 issue de 2 UP + 1 issue accessoire	C	
Equipement des portes	Bloc-porte de l'issue de 3UP : - Présence d'une serrure, d'un verrou et de verrous en applique sur le vantail mobile.		NC	Remplacer ces 3 éléments par une barre anti-panique ou une serrure avec bouton moleté intérieur de décondamnation.
	- Présence de verrous en applique sur le vantail semi-fixe.		NC	Remplacer ces éléments par une crémone.
	Blocs-portes intermédiaires : - Vestiaire / salle de sport - Vestiaire hall avec absence de serrures		S	
	Bloc-porte de l'issue de 2 UP : - Présence d'une serrure et d'un verrou sur le vantail mobile		NC	Remplacer ces deux éléments par une serrure avec bouton moleté intérieur de décondamnation ou une barre anti-panique.
	- Présence de verrous en applique sur le vantail semi-fixe.		NC	Remplacer ces éléments par une crémone.

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 11 PX 1 / X11 à X14	**DEGAGEMENTS (suite)**			
Sens d'ouverture des portes	Sens d'ouverture inverse à celui de l'évacuation pour les blocs-portes suivants : - Porte entre vestiaire et salle de sport - Porte entre vestiaire et hall - Porte de l'issue de 2UP sur extérieur		NC	Les blocs-portes devraient s'ouvrir dans le sens de l'évacuation.
Cheminements	Présence de 2 marches isolées sur l'issue de 3 UP sur extérieur	Absence de marches isolées (3 marches minimum)	NC	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 12 PX 1	**CONDUITS ET GAINES**			
			PM	Cf : Rubrique "installation de chauffage"

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 13 PX 1 / X 15 à X 18	**COMPORTEMENT AU FEU DES MATERIAUX**			
Plafond et revêtements de plafonds	Revêtements en bois de type lambris.	M3 pour la salle de sport sinon M1	NC	
Revêtements muraux	Revêtements en bois léger ou cloisons bois légères.	M2	NC	
Revêtements de sol	Béton peint ou carrelage	M4	C	
	Carrelage douches et vestiaires non antidérapant	Revêtement antidérapant	NC	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 14 PX 1	**DESENFUMAGE**			
Désenfumage salle de sport	Néant	Néant si S ≤ 300 m²	C	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 15 à PE 19 PX 1	**INSTALLATIONS DE CUISSON**			
	Sans objet.		SO	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 20 à PE 23 PX 1 / X 20 et X 21	**INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION**			
	Installation de chauffage		PM	L'installation nécessite un bilan spécifique.

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 24 PX 1 / X 22 et X 23	**ECLAIRAGE ET SIGNALISATION**			
Electricité	Installations électriques		PM	L'installation nécessite un bilan spécifique.
Eclairage de sécurité	Installation fixe d'éclairage de sécurité de type non permanent.	Installation fixe d'éclairage de sécurité de type non permanent.	C	
	Positionnement des blocs d'éclairage de sécurité		NC	- Supprimer le bloc situé au-dessus du bloc-porte d'accès au local de stockage matériel (qui ne peut être considéré comme une issue de secours) - Ajouter un bloc au-dessus du bloc-porte d'accès au hall d'entrée depuis le vestiaire.

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 25 PX 1	**ASCENSEURS**			
	Sans objet.		SO	

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 26 PX 1 / X 24	**MOYENS DE SECOURS**			
Extincteurs	Présence d'extincteurs portatifs : 1 eau pulvérisée de 6 l et 1 poudre 9 kg dans la salle de sport	1 eau pulvérisée de 6 l pour 200 m² + Extincteurs appropriés aux risques particuliers	NC	Ajouter : - 1 extincteur à eau pulvérisée de 6 l dans la salle de sport - 1 extincteur à CO_2 de 2 kg à proximité de l'armoire électrique. Déplacer l'extincteur à poudre de 9 kg et l'installer dans le local de stockage matériel.

EXAMEN	DESCRIPTIONS	CRITERE EXIGIBLE	1	COMMENTAIRES
PE 27 PX 1 / X 26	**ALARME, ALERTE ET CONSIGNES**			
Alarme	Absence de système d'alarme.	Système d'alarme de type 4	NC	
Alerte	Absence de système d'alerte.	Téléphone urbain	NC	

CONCLUSION

Tous travaux d'aménagements ou de modifications devront faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation de travaux auprès des Services de la Mairie.